



Traité Maasser Chéni

Michna 1 - Chapitre 4

המולין פירות מעשר שני ממקום פיקר למקום פיזול,
או ממקום פיזול למקום פיקר,
פוזרו כשער מקומו.
המביא פירות מן הגרן לעיר,
וכדיין מן הגדת לעיר,
השבח לשני, ויציאות מביתו:

Celui qui transporte des fruits de seconde dîme d'un endroit où [ils valent] cher à un endroit [où ils sont] bon marché ou bien d'un endroit [où ils sont] bon marché à un endroit [où ils valent] cher, peut les racheter à la valeur du cours de l'endroit où il se trouve. Celui qui apporte des fruits de la grange en ville, la plus-value sera pour la seconde dîme, tandis que les débours sont à sa charge.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions